

Mise en place du congé menstruel étudiant

Un dispositif inédit en faveur de l'égalité, du bien-être et de la réussite étudiante



Communiqué de presse du 23/10/2025

L'Université de Limoges poursuit son engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et du bien-être de sa communauté étudiante avec la mise en place, **à compter du 1er octobre 2025, d'un congé menstruel destiné aux personnes menstruées** souffrant de règles douloureuses ou invalidantes.

Ce dispositif, validé par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) et le Conseil d'Administration, s'inscrit dans une démarche globale de prévention de la précarité étudiante, de prise en compte des besoins physiologiques et d'égalité des chances dans la réussite universitaire.

Un congé pour favoriser la réussite et l'égalité

Chaque personne étudiante menstruée pourra désormais bénéficier, sur simple déclaration en ligne et sans justificatif médical, de jusqu'à 10 jours d'absence justifiée par an pour raison menstruelle.

Ces absences seront considérées comme justifiées pour les cours, les travaux dirigés, les travaux pratiques et les examens, qu'ils soient écrits ou oraux.

Le dispositif repose sur le principe de confiance et s'adresse aux étudiants inscrits en formation initiale.

Les doctorants salariés, alternants et étudiants de la formation continue n'entrent pas dans son champ d'application.

Une mise en œuvre facilitée par le numérique

Un outil dématérialisé, développé par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) dans le portail BIOME, permettra aux personnes menstruées concernées de déposer leur demande en ligne.

Le système notifiera automatiquement le service de scolarité et assurera un suivi par le Service de Santé Étudiante (SSE) à partir du troisième jour consécutif d'absence ou du dixième jour pris.

Un engagement collectif et exemplaire

Cette initiative, issue d'un groupe de travail interservices réunissant la vice-présidence CFVU, le SSE, les services de scolarité et la DSI, illustre la volonté de l'Université de Limoges de développer un environnement d'étude inclusif, bienveillant et respectueux des réalités vécues par les étudiants.

« Ce dispositif témoigne de notre attention constante au bien-être et à la réussite de nos étudiantes. C'est une avancée concrète pour une université plus égalitaire et plus à l'écoute », souligne Vincent JOLIVET Président de l'Université de Limoges.



Contacts presse

- Raphael JAMIER, Vice-Président délégué à la Vie étudiante et Vie du Campus, raphael.jamier@unilim.fr
- Sophie VALETTE, Directrice de Cabinet, sophie.valette@unilim.fr